UNE SEANCE MOUVEMENTEE AU CONSEIL GENERAL DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. De la GRANGE donne lecture des conclusions suivantes du 5e bureau qui eut à examiner ce vœu : « Le 5e bureau estime que la question posée par le vœu de notre collègue M. Couteaux n'est pas du ressort de l'assemblée départementale. Il propose donc au Conseil général de renvoyer ce vœu à M. le ministre de l'Intérieur qui seul a qualité pour appliquer les lois de ce genre ».

Avant que ne soit abordé le débat, M. MATHIEU donne connaissance d'une motion déposée par les conseillers appartenant à la « Fédération Républicaine » et conçue en ces termes : « Le Conseil général du Nord décidé à maintenir le respect des lois de laïcité telles qu'elles sont actuellement appliquées, passe à l'ordre du jour ».

M. COUTEAUX fournit ensuite des explications sur la question. Le Conseil municipal de Fourmies proteste contre le projet présenté par un habitant de construire dans la ville un monastère destiné à abriter des Clarisses. S'élevant contre les infractions commises à la loi sur les congrégations, M. Couteaux demande la stricte application des lois de laïcité.

M. LOUCHEUR intervient alors. « Je voudrais, dit-il, ramener à de justes proportions cette question purement locale. Puisqu'on veut faire la bataille j'accepte la bataille ». M. Loucheur définit sa position dans la question, sa déclarant prêt au débat sur le fond :

« Nous restons fidèles aux lois de laïcité telles qu'elles sont actuellement appliquées. Comme vous, nous nous opposons à la construction d'un monastère à Fourmies. Si quelqu'un nous jette un défi, nous nous y opposons. Mais, si on nous demandait l'expulsion des Clarisses, nous voterions contre, car nous sommes des libéraux. Nous maintenons les idées de laïcité mais nous ne voulons pas persécuter des femmes, de braves femmes ».

M. COUTEAUX. — Je vous ai posé la question sur un autre terrain. Dans des cas comme ceux-là, renforcer le pouvoir de la bourgeoisie capitaliste c'est travailler contre la classe ouvrière.

M. LOUCHEUR proteste, la présence des Clarisses à Fourmies n'est pas dangereuse, dit-il, « je blâme, ajoute-t-il, le geste d'un de mes électeurs qui a voulu installer les Clarisses à Fourmies, mais je le répète, si on me demande de supprimer les Clarisses de Fourmies, je voterai contre, comme tous les membres de la Fédération Républicaine.

De nouveaux amendements

M. LEBAS intervient et demande si les membres du 5e Bureau, M. De la Grange son rapporteur, retirent leurs conclusions, opposées dit-il au vœu déposé par M. Loucheur. Examinant ce vœu et la position prise par M. Loucheur : « Il est pour le respect des lois de laïcité, telles qu'elles sont appliquées depuis la guerre ? Mais continue-t-il, c'est justement sur ce point que nous discutons. Une loi laïque a été votée. Son application a été suspendue pendant la guerre, va-t-on la remettre en vigueur ? Il est temps d'agir. La formule de la Fédération Républicaine ne peut nous satisfaire. On est pour les lois laïques en apparence, en paroles ! oui ! mais en fait, on les laisse violer chaque jour.

Au nom du groupe socialiste, M. Lebas dépose le vœu suivant :

« Le Conseil général émet le vœu que le Gouvernement prenne toutes mesures que réclament le respect et l'application des lois laïques et particulièrement de la loi sur les Congrégations ».

L'orateur demande le scrutin public, après avoir déclaré que M. De la Grange, rapporteur, avait « nettement condamné une loi laïque, la disant malheureuse et mauvaise ».

M. DE LA GRANGE, mis en cause, donne une « mise au point » sur la question, et présente les raisons qui ont motivé les conclusions du 5e Bureau.

D'abord, dit-il, le vœu présenté par M. Couteaux manque de précisions sur l'affaire et il n'est traité de faits que le 5e Bureau n'est pas à même d'examiner.

Ensuite, ce vœu est d'ordre nettement politique, c'est un blâme au Gouvernement.

Enfin la France héritière d'une politique issue du Suffrage Universel, politique d'apaisement et de conciliation, a plus besoin de paix intérieure que de guerre.

« Personnellement, en qualité de rapporteur, j'ai déposé les conclusions du 5e Bureau, mais je peux avoir une opinion différente et voter pour la motion présentée par le groupe Républicain ».

Après une nouvelle intervention de M. LEBAS, M. LOUCHEUR reprend la parole.

« Je voudrais savoir exactement ce que demande le groupe socialiste. Si c'est l'expulsion des Clarisses de Fourmies, nous nous opposerons à tout acte qui aurait un but particulièrement odieux. — Cela, nous le le voulons pas.

» Nous avons voulu le débat sur le fond pour qu'on ne nous accuse pas de manquer de courage ».

M. GUILBAUT, demande que l'on passe à l'ordre du jour et présente le vœu suivant pour, dit-il, « éviter tout scrutin désobligeant ».

« Considérant que les lois de prescription sans raison de survie depuis la guerre, ne sont plus appliquées après le décret rendu par M. MALVY, le Conseil général passe à l'ordre du jour ».

LE VOTE

M. MERCIER intervient, puis M. le Président, les débats clos, décide de passer au scrutin.

L'amendement présenté par M. GUILBAUT n'est pas adopté.

Le vœu du groupe socialiste est repoussé par 40 voix contre 17.

On va passer au vote du vœu présenté par la Fédération Républicaine.

M. LOUCHEUR. — La Fédération Républicaine votera pour affirmer le respect des lois laïques, telles qu'elles sont appliquées.

M. LEBAS, au nom du Groupe Socialiste : « Nous ne voulons pas mêlés nos bulletins à ceux de la droite, nous nous abstiendrons ».

Le vœu déposé par M. Loucheur est adopté par 30 voix sur 31 votants. De ce fait, les conclusions du 5e Bureau se trouvent rejetées.

La séance est ensuite levée pour permettre la réunion de la Commission des Finances.

L'électrification des campagnes

A la reprise de la séance, à 17 h., M. LANGERON, préfet du Nord, prend place au bureau.

M. MERLIN présente les conclusions du 4e bureau, sur la question de l'électrification des campagnes. Il est proposé le vote d'un crédit de 6 millions de francs destiné à être réparti pour hâter l'électrification des hameaux, sur les subventions de l'Etat.

M. SCALBERT appelle l'attention de l'assemblée sur la situation du hameau du Corbeau à Saint-André : on discute également de l'accélération des travaux à Lompret. Les conclusions sont adoptées.

Réseau du groupe du Sud

Devant le refus très net de la Compagnie du Nord d'exploiter le réseau, M. MERLIN invite de préfet à entrer en pourparlers avec la S.T.A.R.N. où la sociétés de transports départementale. L'acquisition des terrains décidée en 1927, pourrait également être envisagée. Leur valeur a notablement augmentée depuis un an. M. Merlin demande la mise en train des travaux d'art importants.

M. LEBAS conseille la prudence à l'assemblée, car cette affaire, dit-il, peut mener à d'importantes dépenses.

Tel n'est pas l'avis de M. LOUCHEUR qui déclare que des économies sérieuses pourraient être faites sur les devis.

La gare de Baisieux

On aborde la question de la transformation de la gare de Baisieux, transformation en suspens depuis plusieurs années. Le projet prévu est de 10 millions. Le 4e bureau propose la demande d'une subvention plus importante à l'Etat.

M. LORTHIOIS expose l'intérêt de la question « non seulement locale mais internationale ». Mais la réalisation du projet, exigerait des subventions plus importantes de la Compagnie du Nord et de l'Etat qui permettraient de diminuer les lourdes taxes qui vont peser sur les habitants de Baisieux.

M. MAHIEU après interventions de MM. LEBAS et COUTEAUX propose de demander des éclaircissements très précis, sur la nature des charges, au service de contrôle du chemin de fer.

Un crédit demandé pour l'achat à Marchiennes d'un appareil d'évaluation du niveau d'eau, n'est pas accordé.

Le budget supplémentaire

M. DEMOLON présente ensuite le rapport de la Commission des finances.

Il présente les rapports sur les nouveaux traitements du personnel des services départementaux ; la réorganisation des bureaux et des cadres de la Préfecture et le rajustement des traitements.

On aborde le budget supplémentaire da 1930, qui prévoit des dépenses se chiffrant à 216 millions, contre 197 millions seulement au budget primitif. 11 millions sont destinés à la lutte contre la tuberculose, 16 millions pour l'application des nouvelles lois d'assistance, 1 million pour l'organisation du centre régional de lutte contre le cancer, etc...

L'équilibre d'un tel budget, quoique difficile, a été obtenu, l'excédent de recettes est de 22.906 fr.

Les dépenses d'assistance dit M. Demolon, sont en partie gagées par des subventions de l'Etat et les contingents communaux : d'autres dépenses, au contraire, sont entièrement couvertes par des ressources correspondantes.

Il souhaite, pour alléger le budget la révision des barèmes servant au calcul des participations des collectivités dans les lois d'assistances et demande à M. Mahieu et à ses collègues du Parlement d'insister pour que le vœu émis à ce sujet soit pris en considération.

En terminant M. Demolon rend hommage à M. Langeron dont le concours a été fort actif, et le remercie du dévouement qu'il apporte à la direction et à la gestion des intérêts du département.

Ce sont ces mêmes remerciements que M. MAHIEU exprimera ensuite à M. Langeron, au nom du Conseil général.

M. LANGERON remercie l'assemblée départementale. « Nous avons établi, dit, un budget important, mais économe où toutes les questions ont été serrées de près dans l'intérêt des contribuables et du département.

La prochaine session

M. MAHIEU, déclare ensuite la session close. Il propose que la prochaine session budgétaire soit ouverte le 18 août, ce qui laissera la possibilité de tenir une session extraordinaire au début du mois de novembre.

M. LEBAS se lève, un journal à la main. Il rend hommage au rôle de la Presse, mais s'élève contre un journal du soir qui a exprimé « une opinion personnelle » sur l'attitude du groupe socialiste. « Nous ne nous laissons pas calomnier ni injurier, dit-il. Nous répondons par le mépris ».

M. MAHIEU, déclare que l'Assemblée départementale n'a pas à juger de la question.

La Loterie de la Presse

Le bureau de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord s'est réuni hier, pour arrêter la date du tirage public de la grande loterie au profit de sa caisse de retraite et prendre les dispositions à ce sujet.

C'est Samedi 14 Juin qu'aura lieu le Tirage de la

Grande Tombola de la Presse

Cette tombola a obtenu et continue à obtenir chaque jour la faveur du public, qui tient à manifester ainsi sa sympathie pour les publicistes de notre région.

Cette faveur s'explique aussi par l'importance, la beauté et la diversité des lots de cette tombola.

PORTEFEUILLES

d'une valeur de 50.000 francs
— — 20.000 —
— — 10.000 —
— — 5.000 —

ET DE BEAUCOUP D'AUTRES LOTS DONT LA LISTE SERA INCESSAMMENT PUBLIEE.

Nous avons d'ailleurs déjà fait connaître les voyages particulièrement attrayants qui figurent parmi ces lots. En remerciant nos amis pour l'empressement qu'ils ont montré à prendre des billets, dont le prix modique de **UN FRANC** est à la portée de tous, nous leur adressons un dernier appel. **Qu'ils se hâtent :** la loterie sera tirée à la date irrévocable du 14 juin.

On paut se procurer des billets chez nos vendeurs at dépositaires et dans nos bureaux, 156 rue de Paris, à Lille. Pour les envois d'argent employer notre compte **chèques postaux Lille, N° 527.**

Le scrutin sur l'amendement de M. Lebas

M. le Président fait connaître qu'il est saisi d'une demande de scrutin public signée de MM. Lebas, Inghels, Saint-Venant, Clément, Verdavaine, Rossy, Briffaut, Lorthioir, Waxin, Hughe, Leroy, Foucaut, Couteaux, Goniaux, Carlier.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : votants, 58 ; majorité absolue, 30 ; pour 17 ; contre 41. Le Conseil général n'a pas adopté.

Ont voté pour : MM. Briffaut, Carlier, Clément, Couteaux, Delannoy, Foucaut, Goniaux, Huyghe, Inghels, Lebas, Leroy, Lorthioir, Masson, Mercier, Saint-Venant, Verdavaine, Waxin.

Ont voté contre : MM. Antoine, Bergerot, Bevierre, Blondé, Bonnet, Bourdon, Cantineau, Clerbois, Conem, Coudeville, Crépy Saint-Léger, Crespel, Daveine, Degroole, De La Grange, Delfortrie, Demesmay, Demolon, Maurice Descamps Faure, Grard, Lecourt, Le Glay, Leriche, Loucheur, Macarez, Mahieu, Maréchal, Mélayers, Merlin, Meurillon, Perrier, Riche, Roussel, Scalbert, Sénéchal, Seydoux, Vanoecloo, Vanuxem, Watine.

Le scrutin sur la motion de M. Loucheur et de la Fédération républicaine

M. le président fait connaître qu'il est saisi d'une demande de scrutin public signée de MM. Loucheur, Grard, Macarez, Antoine, Riche, De la Grange, Bevierre, Roussel, Bonnet, Seydoux, Sénéchal, Cantineau, Mélayers, Vanuxem, Perrier, Clerbois.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin donne les résultats : votants, 31 ; majorité absolue, 16 ; pour, 30 ; bulletin blanc, 1. Le Conseil général a adopté.

Ont voté pour : MM. Antoine, Bevierre, Bonnet, Bourdon, Cantineau, Clerbois, Conem, Crépy-Saint-Léger, Davaine, De la Grange, Delfortrie, Demesmay, Demolon, Desoamps Maurice, Grard, Lacourt, Leriche, Loucheur, Macarez, Mahieu, Maréchal, Mélayers, Merlin, Meurillon, Perrier, Riche, Roussel, Sénéchal, Seydoux et Vanuxem.

Ont voté contre : néant.

Une femme, originaire de Wattrelos, qui assassina son amant, a été condamnée à cinq ans de réclusion

La Cour d'Assises de la Seine a jugé hier une femme de 45 ans, qui tua son amant, âgé de 27 ans. Drame de la jalousie et de l'amour. L'accusée, Mme Juliette Roussiaux, née Briffault, à **Wattrelos** (Nord, était mariée à un coiffeur de Montreuil-sous-Bois, M. Roussiaux. Une première fois elle avait abandonné le domicile conjugal pour suivre quelque temps un ami qui lui plaisait. En 1928 elle s'éprit d'un garçon du salon de coiffure de son mari, nommé Jean Farges, qui, marié lui-même at père de trois enfants, laissa sa famille et se mit en ménage avec sa patronne. Ce faux ménage ne dura pas longtemps dans la quiétude. Juliette Roussiaux était tyrannique et jalouse. Or, Farges retournait chaque semaine à Montreuil-sous-Bois pour voir ses enfants, et, à plusieurs reprises, il se plaignit à sa femme de l'esclavage qu'il endurait.

Le 5 avril 1929, Jean Farges rompit avec sa maîtresse et rentra à Montreuil, cependant, il continuait de travailler rue Beaubourg où il se trouvait quotidiennement en présence de son ancienne amie. Le 9 avril, en quittant le salon de coiffure, Jean Farges venait de ragner la cour qui se trouve à côté, lorsque Juliette Roussiaux le suivit. Elle tira cinq coups de revolver sur Farges, qui tomba.

A l'audience de vendredi après-midi, on voit apparaître une pauvre femme en deuil, aux traits ravagés ; elle est faible, on sait qu'elle s'est blessée elle-même après avoir tiré sur son ami ; la balle s'est placée entre la première vertèbre cervicale et la moëlle épinière qu'elle comprime ; on n'a pu l'extraire. Le système de défense de l'accusée a varié. D'abord, elle a prétendu que son amant avait tenté de la tuer et qu'il s'était ensuite suicidé, puis qu'elle avait dû la tuer pour se défendre, enfin, et c'est sa thèse d'aujourd'hui, elle a tué par jalousie, mais son amant la brutalisait souvent ; elle parle d'une voix triste et fatiguée.

« La veille du drame il m'avait donné un grand coup de poing, j'avais acheté un revolver, c'est vrai, mais c'était pour me défendre contre les cambrioleurs, et si j'ai tiré sur lui, c'est au cours d'une discussion où Farges se montra très violent ».

Mme Farges, l'épouse délaissée, vient raconter comment son mari la quitta pour suivra l'accusée, comment il revint le soir en lui demandant de reprendre la vie commune, comment elle l'attendit en vain le jour du drame, qui fut le jour où Mme Roussiaux le tua. « Mon mari se plaignait de Mme Roussiau, dit-elle et la croyait capable même de me tuer ; elle voulait prendre nos enfants chez elle pour que mon mari n'aille pas les voir chez moi ».

Le docteur Paul, médecin légiste, insiste sur la blessure grave que se fit l'accusée. A mots couverts il laisse entendre qu'elle est sous le coup d'un accident mortel toujours possible, par suite de la place qu'occupe près de la moëlle épinière la balle qu'on n'a pu extraire et que de toutes façons, elle finira ses jours dans un hospice d'invalides.

Après réquisitoire et plaidoiries, la Cour d'Assises de la Seine a condamné Juliette Roussiaux à cinq ans de réclusion. La veuve obtient le franc de dommages-intérêts et chacun des enfants 25.000 francs.

Un grave éboulement dans une briqueterie de Bertry

Un homme et une femme ont été tués et un troisième ouvrier a été grièvement blessé

Un grave accident du travail qui a fait plusieurs victimes s'est produit vendredi vers 17 h. 30 dans une briqueterie située rue de Caudry à Bertry, à 200 mètres environ de l'agglomération. Quatre ouvriers, deux hommes et deux femmes, originaires de Montigny-sur-Sambre, près Charleroi, étaient occupés à tirer de la terre d'un talus de 5 m. 20 de hauteur, quand soudain se produisit une véritable avalanche de terre ensevelissant trois travailleurs. Le quatrième, M. Fernand Hasquin qui se trouvait un peu en arrière de ses compagnons de travail eut le temps de se sauver et d'appeler au secours, mais, laissons la parole à ce rescapé, le seul témoin de ce terrible accident.

Le récit d'un témoin

« Depuis le 25 mars dernier, avec ma femme née Clémentine Deketelaere, 29 ans, mon frère Joseph Hasquin, 34 ans, et la femme de ce dernier née Aurélie Hennebecq, 30 ans, nous étions occupés pour le compte de M. Arsène Taine à faire des briques dans le chantier exploité par celui-ci rue de Caudry à Bertry. Or, vendredi, vers la fin de la journée, le travail marchait rondement. Nous voulions préparer de la terre suffisamment pour la fabrication des briques du lendemain quand, à un certain moment, sans que rien puisse le faire prévoir, une masse de terre formant plusieurs blocs énormes s'est détachée du talus sur une longueur de 7 mètres environ, ensevelissant ma famille. Mon frère Joseph était complètement recouvert. Quant à ma femme, elle était engagée jusqu'à la ceinture. A mes cris, une équipe de cinq ouvriers qui travaillaient à quelque distance du lieu de l'accident se précipitèrent. Ma femme fut dégagée la première, elle avait la jambe droite fracturée et se plaignait de vives douleurs internes. Elle fut transportée aussitôt dans le débit de boissons voisin tenu par M. Delpaire. Pour dégager les autres membres de la famille, il fallut plus d'une heure d'efforts et, malheureusement, la mort avait fait son œuvre. Mon pauvre frère Joseph avait eu les reins et les bras cassés et lorsque nous découvrirent ma belle-sœur, un spectacle plus horrible encore s'offrit à mes yeux. L'instrument qui lui servait à fouiller la terre, que nous appelons racloir et sur laquelle elle était tombée, lui avait perforé l'aine du côté droit, la clavicule gauche traversait la peau. Enfin, sa tête, ne formait plus qu'une bouillie informe. Tous deux avaient été tués sur le coup. »

Les victimes laissent trois jeunes orphelins

Les deux cadavres furent transportés dans la petite maison commune aux deux ménages et située à quelque lieu du chanlier et le docteur Manesse, appelé, délivra le permis d'inhumer.

Les gendarme de Busigny, MM. Nolin et Goupe se sont rendus sur les lieux et ont procédé aux constatations d'usage.

Ce pénible accident a produit dans la commune de Bertry une vive émotion et durent la soirée, la foule n'a cessé de défiler devant la demeure des pauvres gens en commentant le douloureux événement.

De son côté, M. Gaston Bracq, maire de Bertry a aussitôt pris l'initiative d'organiser des quêtes dans la commune pour soutenir les trois enfants en bas âge du ménage Hasquin.

Un accident en gare de Lille

A 1 h. 20 du matin, des employés de la gare ont trouvé étendu en travers des voies, M. François Quévrin, 20 ans, de Meaux, 70, rue Sadt-Carnot, employée de la Compagnie.

M. Quévrin, perdait le sang par une blessure à la tête. On crut à une fracture du crâne et on transporta M. Quévrin à l'hôpital Saint-Sauveur.

L'Etat du blessé n'était heureusement pas grave. Après avoir été pansé et soigné, M. Quévrin est sorti de l'hôpital à 17 heures.

Les graves affaires de faux tableaux

Les toiles vendues à M. Deconninck, de Tourcoing, ont été expédiées à Paris

A la demande des experts roubaisiens chargés d'évaluer les toiles vendues à M. Deconninch, l'industriel tourquennois, par Agré et Cie, M. Hénaut, magistrat instructeur de l'affaire, a fait expédier hier à Paris les toiles qui ont fait l'objet de la fameuse escroquerie.

Les tableaux attribués, par Agré, le « célèbre expert » roubaisien, à Velasquez, Rembrandt, Hobema, etc..., qui ont été assurés 25.000 francs, alors qu'ils ont été vendus 457.000 francs à M. Deconninck,

D'autre part, les experts parisiens ont assuré à M. Hénaut que leur rapport lui parviendrait avant le 1er juillet. Ce n'est qu'à cette époque que l'affaire pourra être renvoyée devant le Tribunal correctionnel et l'audience se promet d'être fertile en incidents.

Deux toiles exposées au Louvre attribuées à Watteau, ne seraient pas l'œuvre du peintre valenciennois

Au début de 1927, M. Guiffray, conservateur de la peinture au Musée du Louvre, fut sollicité par un grand marchand de tableaux de Paris de voir deux très beaux Watteau.

Il s'agissait de tableaux demeurés dans une grande famille anglaise depuis le XVIIIe siècle.

L'intermédiaire, comme il arriva souvent en cette matière, n'était pas autorisé à donner le nom des vendeurs, mais il déclarait pouvoir certifier l'origine des tableaux. De l'avis des connaisseurs, les deux toiles étaient incontestablement de l'école française du XVIIIe siècle et très belles.

Devant l'assurance de leur origine donnée par le marchand dont la compétence est notoire, M. Guiffray demanda au Comité des Musées nationaux d'acquérir pour le Louvre les deux Watteau.

Le Conseil en décida ainsi et dut même faire appel à ses membres afin de faciliter le paiement du prix fixé pour les deux tableaux qui atteignait un million cinq cent mille francs.

L'opération effectuée et les tableaux étant exposés au Louvre sous le nom de Watteau — « La Plantation du Mai » et « La Danse Villageoise ou Fête Champêtre » — des critiques commencèrent à élever des doutes sur l'authenticité des toiles.

M. Guiffray, qui avait été le promoteur de cette acquisition, reconnut bientôt que si ces toiles étaient dans la manière de Watteau, elles étaient évidemment l'œuvre de l'un des plus dévoués des trois peintres qui ont travaillé dans l'entourage du maître de Valenciennes. Il attribua nettement alors, paraît-il, les deux toiles à Quillard. Aujourd'hui d'ailleurs, il est bon de le noter, un certain nombre de critiques estiment qu'une partie des toiles attribuées à Watteau dans les grandes collections mondiales sont dues au même Quillard.

Le Conseil des Musées nationaux considérant maintenant que les deux toiles ne sont pas de Watteau, vient de décider que son président formerait une demande en résiliation de la vente et en restitution du million et demi de francs payés pour les deux toiles.

L'affaire en est là.

Un fusain signé Millet retrouvé abandonné en douane

On signale que, hier matin, l'employé d'un courtier, qui devait organiser prochainement une vente de marchandises abandonnées en douane, procédait à l'inventaire d'un lot de divers objets de collection, lorsqu'il découvrit une caisse dont l'étiquette retint son attention.

Cette étiquette portait « à Monsieur Jean-Charles Millet, artiste-peintre, 9, Henrnett Strett Cavendish-Square, London, W. I. ».

La caisse ouverte, on découvrit qu'elle contenait un fusain sous verre représentant des paysans au travail et portait la griffe bien connue de Jean-Francis Millet : J. F. M. Au verso du cadre, on remarquait, avec le nom de Jean-Charles Millet, un timbre semblant indiquer que ce fusain devait figurer dans la vente Ladoncette de La Haye, sous le N° 277. Mais on sait que les faussaires ont déjà utilisé des indications de cette vente pour des œuvres de leur fabrication. On ignore encore par quelles circonstances ce fusain se trouvait dans les objets abandonnés en douane. Le bruit court qu'une nouvelle inculpation pourrait être lancée très prochainement dans l'affaire des faux Millet ; elle concernerait un complice de Millet et de Cazot. On suppose que le fusain trouvé hier matin en douane à Paris aurait été abandonné par Jean-Charles Millet après une infructueuse tentative de vente en Angleterre. En effet, les objets d'art sont frappés de taxes très élevées et on croit que Millet aurait préféré laisser le fusain plutôt que d'acquitter ces droits augmentés de frais d'expédition.

UNE PERQUISITION A BARBIZON AU MUSÉE « MILLET »

M. Belin, commissaire à la première brigade mobile, accompagné de l'Inspecteur Morest, s'est rendu hier matin à Barbizon, pour effectuer une perquisition au « Musée Millet ». D'autres opérations de police ont été faites à Fontainebleau. Les résultats de ces vérifications ont été transmis à M. Milon, juge d'instruction, dans le courant de l'après-midi.

Désastreuses inondations en Amérique : Dix-mille personnes sans abri

On annonce que des inondations désastreuses se sont produites au Nord de Colombo et que 10.000 personnes se trouvent sans abri.

Un cultivateur tué par un taureau

Un cultivateur de Moncetz-l'Abbaya, M. Henri Richard, âgé de 48 ans, a été tué par un taureau qui l'a renversé, piétiné et lui a donné des coups de corne.

L'ENQUÊTE SUR LA BAGARRE DU PREMIER MAI A ROUBAIX

L'enquête activement menée par M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement, à Roubaix, a permis d'identifier plusieurs personnes ayant pris une part active à l'échauffourée qui se produisit rue des Longues-Haies le 1er mai. Les résultats des recherches viennent d'être transmis à M. Glorian, juge d'instruction à Lille.

L'instigateur de la bagarre serait le nommé Edouard Deleuze, domicilié rue du Bois, secrétaire du Sous-rayon communiste de Roubaix. Dès lors, il est nettement établi que l'attaque avait été préméditée. D'après l'enquête, c'est Deleuze qui fit préparer les pancartes séditieuses. C'est lui également qui fit apporter dans une « courée » des grosses cannes qui servirent à frapper les policiers et dont quelques-unes ont été saisies au cours de la bagarre. La distribution de billes de grès et de faïence fut faite aux militants communistes par la femme Baril, habitant rue des Longues-Haies, chez qui une caisse pleine avait été déposée. Cette distribution fut faite quelques minutes avant la bagarre. Le mari de la femme Baril, surnommé Fatty, se trouve actuellement en prison à la suite d'une condamnation pour avoir participé à la bagarre qui se déroula entre socialistes et communistes en 1929.

L'orateur qui harangua la foule a été identifié également. Il s'agit du secrétaire de la Bourse Unitaire de Tourcoing, Lefebvre Maurice, 31 ans, domicilié 36, rue du Dahomey, à Tourcoing. Interpellé, ce militant reconnut les faits qui lui étaient reprochés, disant avoir reçu l'ordre, d'un dirigeant communiste, de prendre la parole à cet endroit. Tout d'ailleurs avait été prévu car, aussitôt que le cortège stoppa, on apporta une chaise sur laquelle l'orateur monta pour haranguer la foule.

C'est ce qui déclancha la bagarre. La police mettant empêchements à ce qu'il prit la parole, les bandes armées sortirent des « courées » et bousculèrent les policiers avec les cannes et les hampes des pancartes. D'autre part, les manifestants incriminés avaient les poches remplies de billes et lançaient ces projectiles dans la direction des représentants de la force publique.

Il faut d'ailleurs remarquer que l'endroit avait été judicieusement choisi. En effet, sur le parcours de 200 m. situé entre les rues de Beaurewaert et Pierre-de-Roubaix, il existe 20 « courées » dans lesquelles les militants communistes pouvaient se réfugier en toute quiétude lors du passage des gendarmes.

L'agresseur du gendarme Gaston Aubry, qui fut blessé d'un coup de matraque à la tête, serait un nommé Heyndrick Henri, dit « Riton », 31 ans, manœuvre, domicilié rue Ste-Elisabeth, cour Lahutte.

Sitôt en possession de ce renseignement, M. Malot procéda à l'interrogatoire de Heyndrickx. Ce dernier se défendit d'avoir pris part à la bagarre, prétendant avoir assisté à une séance cinématographique. Malgré cette déclaration, le militant a été mis en état d'arrestation vendredi matin, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Glorian, juge d'instruction. Il a été conduit au Parquet de Lille pour être confronté avec le gendarme Aubry.

L'AFFAIRE KOUTIEPOFF

M. Delalé, juge d'instruction, a entendu hier Vladimir Bourtzef, publiciste, demeurant place du Panthéon, 19, à Paris, qui avait précédemment fait parvenir au juge une note dans laquelle il signalait Janovitch et quelques autres personnalités du monde révolutionnaire russe comme ayant participé à l'enlèvement du général Koutiépoff. M. Bourtzef a déclaré au juge : « Il m'est impossible de vous donner, quant à présent, les noms des personnes de qui je tiens mes renseignements. Mais aussitôt que je serai relevé du secret, je m'empresserai de vous faire connaître ces noms ».

Quatre émeutiers de Yen-Bay ont été exécutés

Deux cultivateurs et deux caporaux de tirailleurs, condamnés à mort par la Commission criminelle et dont les pourvois en grâce ont été rejetés, ont été exécutés jeudi au lever du jour, à Yen-Bay.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 10 mai 1930

Soleil : Lever à 4 h. 12 ; coucher à 19 h. 16.
Lune : Lever à 16 h. 35 ; coucher à 3 h. 19.
Aujourd'hui : Saint-Antonin. Demain : Sainte Jeanne-d'Arc.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 9 mai 1930, à 18 heures :

Baromètre : 756 mil. 8 ; baisse depuis la veille à 18 heures : 2 mil. 9.
Thermomètre : Fronde : 12.4 ; minima : 3.7 atteint à 6 h. 30 ; maxima : 14.3 atteint à 12 h. 30.
Etat hygrométrique : 87 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 0 mil. 3 ; Direction du vent : Sud Sud-Ouest ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du Ciel : très nuageux.
Temps probable pour aujourd'hui : un peu frais, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre, ciel très nuageux avec éclaircies et quelques averses et orages ; vent d'Ouest 6 à 9 mètres ; minimum de température en hausse de 3 degrés.

DEUIL. — Nous apprenons le décès de M. Arthur Duhem, industriel, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien vice-président de la Chambre de Commerce et ancien Administrateur de la Banque de France, survenu le 9 mai, en sa propriété de Barly (Pas-de-Calais).

— En l'église de Campagne-Wardrecques, ont été célébrées hier les funérailles de M. François Dumortier, ancien chimiste diplômé, décédé subitement à Arques, à l'âge de 61 ans.

PASSAGERS DE MARQUE. — Hier après-midi, à 14 h. 10, est arrivée, par le « Canterbury », en Gare Maritime, la délégation égyptienne, retour de Londres après la rupture des négociations anglo-égyptiennes et composée de 27 personnes ayant à leur tête Mustapha el Nakas Pacha, président du Conseil d'Egypte. La délégation a pris place dans le Pullman de 14 h. 25 pour Paris.

Delespaul-Havez
CHOCOLAT
Corona
A CROQUER
le Premier apprécie toujours le Meilleur

FEUILLETON DU 10 MAI 1930. — N° 7

la petite châtelaine

PAR ETIENNE MICHEL

Résumé des chapitres précédents

Gina de Charentay, une jeune fille bonne et charitable, vient d'épouser Pierre Barjac, un riche banquier, mais elle-même n'a pas le sou, paraît-il. A la sortie de l'église, le couple est acclamé par la foule. Le radieux sourire de la mariée, tout de bonté, remercie tout ce monde. Mais, tout à coup, son sourire se fige, une pâleur mortelle envahit son visage, et elle doit s'appuyer au bras de son mari pour ne pas chanceler. Son regard vient de croiser celui d'un inconnu, un petit homme, voûté, contrefait, le feutre sur les yeux, dans lesquels elle lit une haine farouche. Son mari, qui croit à un étourdissement, se hâte de faire avancer sa voiture et le couple s'éloigne. L'inconnu est alors accosté par un autre personnage, qui répond à son interrogation : « Je veux me venger avec vous ». Le jeune couple a regagné sa demeure. Une agréable surprise attend Gina : Pierre a fait venir sa vieille domestique, Julie, et son fidèle chien, Crouton. Tous deux suivront leur maîtresse dans sa nouvelle vie. Pierre fait remettre à Gina le diadème de sa mère, qui fut volé plusieurs années plus tôt et qu'il est parvenu à retrouver chez un antiquaire. Elle descend retrouver ses invités, parée du précieux joyau. Pierre fait à son ami Jérémie Fleury, plus familièrement Jim, le récit de sa première rencontre avec elle, qui est aujourd'hui sa femme.

« A aucun prix, je ne voulus vivre au Puy. Il fallait bien que je songeasse à travailler, n'est-ce pas ? J'optai donc pour Saint-Etienne dont la famille de maman était originaire. Dans cette ville accueillante, j'aurai peut-être plus de facilité pour vivre.

« Le déménagement fut décidé. Une amie m'avait trouvé un tout petit appartement dans le quartier de Valbenoite, près de la Sainte-Chapelle...

« Quand tout ce qui restait de mon mobilier fut emballé, enlevé, et lorsque je me retrouvai dans l'appartement vide qui n'était plus le mien, où maman était morte, où j'avais été heureuse, j'eus un chagrin fou et un désir effréné de revoir coûte que coûte un des paysages particulièrement aimés de mon enfance.

« Ma mère avait eu en héritage de ses parents le château de Ribes, au-dessus de Retournac, une vieille demeure féodale bâtie au milieu des bois. C'est là que, toute petite, je passais une partie de l'année, et j'avais gardé de ce séjour un souvenir merveilleux, qui ne s'était jamais effacé de ma mémoire.

« Je résolus donc de m'arrêter à Retournac quelques heures, afin d'accomplir le pèlerinage du vieux castel de mon enfance avant de partir pour Saint-Etienne.

« Je quittai donc à jamais Le Puy avec ma fidèle Julie...

« Il faut vous dire, continua Gina, que le château de Ribes n'appartenait plus à ma mère. Elle avait dû, quelques années auparavant, se défaire de cette demeure familiale, d'abord par besoin d'argent, ensuite parce qu'elle ne pouvait supporter les frais des importantes réparations dont il avait besoin. Elle l'avait vendu une bouchée de pain à son beau-frère, mon oncle de Charentenay. Et c'était son fils, mon cousin, qui l'habitait à ce moment.

« Donc, nous nous arrêtons, entre deux trains, à Retournac, et nous prenons une voiture pour nous conduire à Ribes, une voiture que nous laissâmes au bas du chemin, dans une mauvaise auberge. Et nous voilà, Julie et moi, grimpant par un sentier de chèvres jusqu'au pied des murailles

« Ma vieille bonne était lasse. Elle s'assit au bord d'un petit étang, près du château.

— Attends-moi, lui dis-je ; je tiens à aller faire un pèlerinage à la Fontaine du Loup, le coin de prédilection de maman, où je passais jadis avec elle de si délicieux après-midi.

« La Fontaine du Loup, monsieur, c'était une source fraîche, au milieu d'un bois de sapins. Un large rocher, en forme de dolmen, faisait, à côté, une table naturelle sur laquelle j'aimais à m'asseoir et à m'amuser.

« En y allant, mon cœur se serrait d'émotion ; chaque clairière, me rappelait un souvenir ici, j'avais déchiré une robe neuve. Maman m'avait grondée, mais si doucement !... Là, je jouais à cache-cache derrière les gros arbres avec les enfants de la fermière... Près de la source, sur la mousse, maman s'asseyait, adossée à la grande pierre, un ouvrage ou un livre à la main. C'est dans ce coin que je faisais à ma poupée des lits bien doux sur les feuilles sèches.

« J'étais assise à la place de maman, et ma tête douloureuse roulait tous ces chers souvenirs, quand mon attention fut attirée par un bruit de feuilles. Je tournai la tête pour voir d'où venait le bruit, et je vis, accroupi sous un buisson, un pauvre chien maigre, maigre. Il me regardait avec ses bons yeux d'or ; il me fit pitié. Je l'appelai et il vint à moi en rampant... J'avais, dans mon petit sac, un gros morceau de pain pour goûter. Je le lui donnai, en le caressant doucement.

« J'étais en train de regarder cette pauvre bête dévorer gloutonnement ce croûton, lorsque derrière moi, l'appel de mon nom me fit dresser peureusement :

— Comment ! Vous, ici, Gina ?

« C'était mon cousin, le propriétaire du château de Ribes, une espèce de dégénéré, un de ces êtres qui semblent avoir hérité de toutes les tares morales et physiques d'une race épuisée. Vic